



CANADA

**C
O
M
M
U
N
I
Q
U
É**

n° 85

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 14 SEPTEMBRE 1973

GREENPEACE III (1973)

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait aujourd'hui la déclaration suivante concernant l'incident du bateau "Greenpeace III":

"Le temps est venu de faire connaître clairement la position du Ministère des Affaires extérieures en ce qui concerne l'abordage du bateau 'Greenpeace III' le 15 août dernier et la blessure que subit M. McTaggart lors de cet abordage.

En ma qualité de Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures j'estime que M. McTaggart possède un grief légitime contre le gouvernement français. Ce citoyen canadien ne pourrait pas, sans grandes difficultés, poursuivre sa réclamation si le gouvernement canadien ne lui fournissait pas, comme il le fait présentement, son plein appui moral et diplomatique.

Aussitôt que le gouvernement canadien a appris l'incident du 'Greenpeace III', nous avons informé les autorités françaises que non seulement la création de zones de sécurité aux fins d'essais nucléaires était un exercice abusif du droit de la liberté des mers, mais aussi que les moyens employés, lors de l'abordage dans les eaux internationales, pour maîtriser l'équipage et remorquer le bateau par la force, constituaient une violation flagrante des règles du droit international.

Nous avons également fait des arrangements pour faciliter le voyage d'un ophtalmologiste à Papeete qui représentait la famille de M. McTaggart et envoyé un agent consulaire spécial d'Ottawa pour aider M. McTaggart dans les démarches concernant son retour au Canada. Cet agent consulaire spécial revint à Vancouver le 29 août accompagné de M. McTaggart et de l'ophtalmologiste.

De plus, l'ambassadeur de France fut convoqué au Ministère des Affaires extérieures à deux reprises. Lors de la deuxième rencontre, j'ai remis à l'ambassadeur de France une note diplomatique formelle, laquelle demandait qu'une enquête complète soit ouverte par le gouvernement français pour que la vérité soit établie sur tous les faits concernant cette affaire. Quant à nous, nous continuons nos recherches dans le but d'obtenir de plus amples renseignements tant du côté du gouvernement français que des membres de l'équipage du 'Greenpeace'.

Nous appuyons à fond la réclamation de M. McTaggart. Si les renseignements que nous sommes en train de recueillir de la part de l'équipage du 'Greenpeace III' et ceux qui nous seront éventuellement fournis par les autorités françaises justifient que nous endossions formellement la réclamation de M. McTaggart, ce qui signifierait que sa réclamation serait portée au niveau des deux gouvernements, le gouvernement du Canada n'hésitera pas à le faire. Je crois, cependant, que tant que nous n'aurons pas reçu toutes les dépositions de l'équipage et que les autorités françaises n'auront pas répondu à notre requête formelle d'enquête, une telle action serait prématurée."